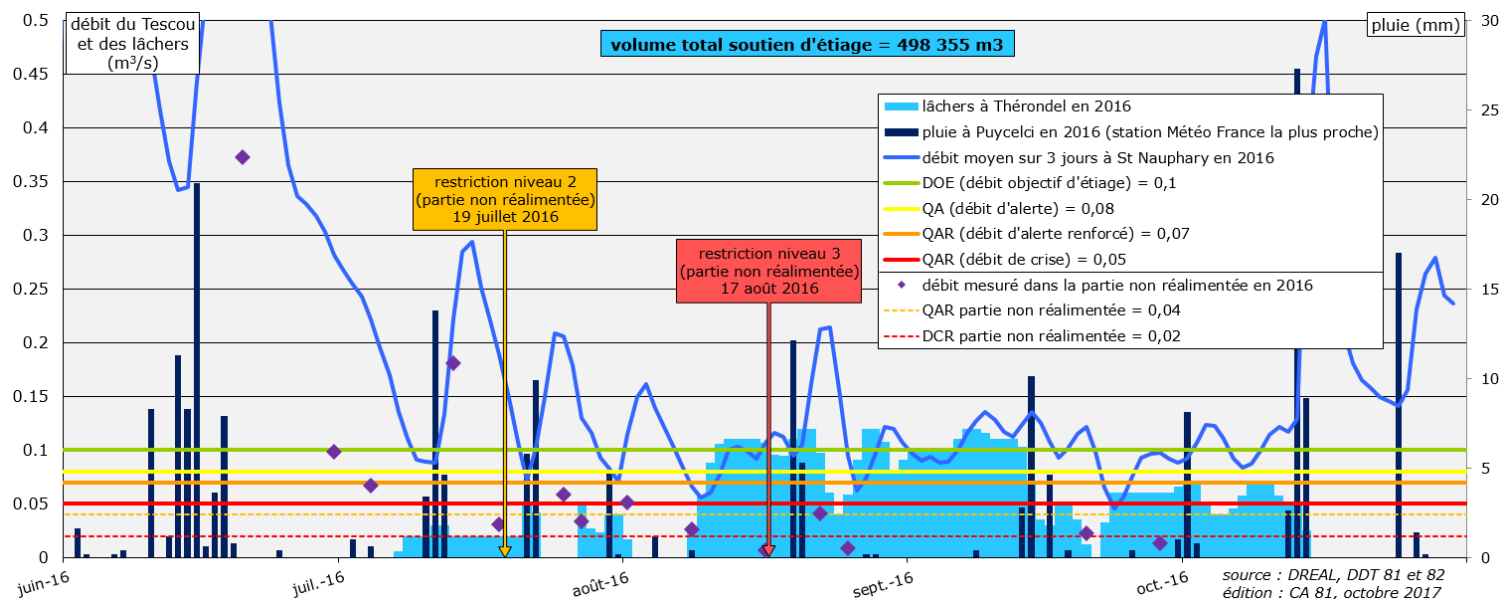


Débits moyens durant l'été 2016 : le Tescou à Saint-Nauphary



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	0,82 hm ³
nappes déconnectées	0,07 hm ³
plans d'eau	3,58 hm ³

pour la période d'été allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consultés dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Partie réalimentée par Thérondel

Aucun problème n'a été relevé sur la partie réalimentée par la retenue de Thérondel, qui était pleine en début de campagne. Chaque année, une réunion entre tous les irrigants dépendant de cette ressource permet de répartir le volume disponible, dans la limite du volume dédié à l'irrigation. La campagne 2017 s'annonce sous le même signe, la retenue étant pleine à l'heure actuelle.

bilan 2016

En cours d'eau et nappes connectées	18 préleveurs irrigants potentiels 195 ha potentiellement irrigués 616 m ³ /h (débit cumulé des pompes) 492 800 m ³ autorisés 203 491 m ³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn
En nappes déconnectées	<i>pas de prélèvement recensé</i>

Plans d'eau : 101 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 2,7 hm³.

Partie non réalimentée

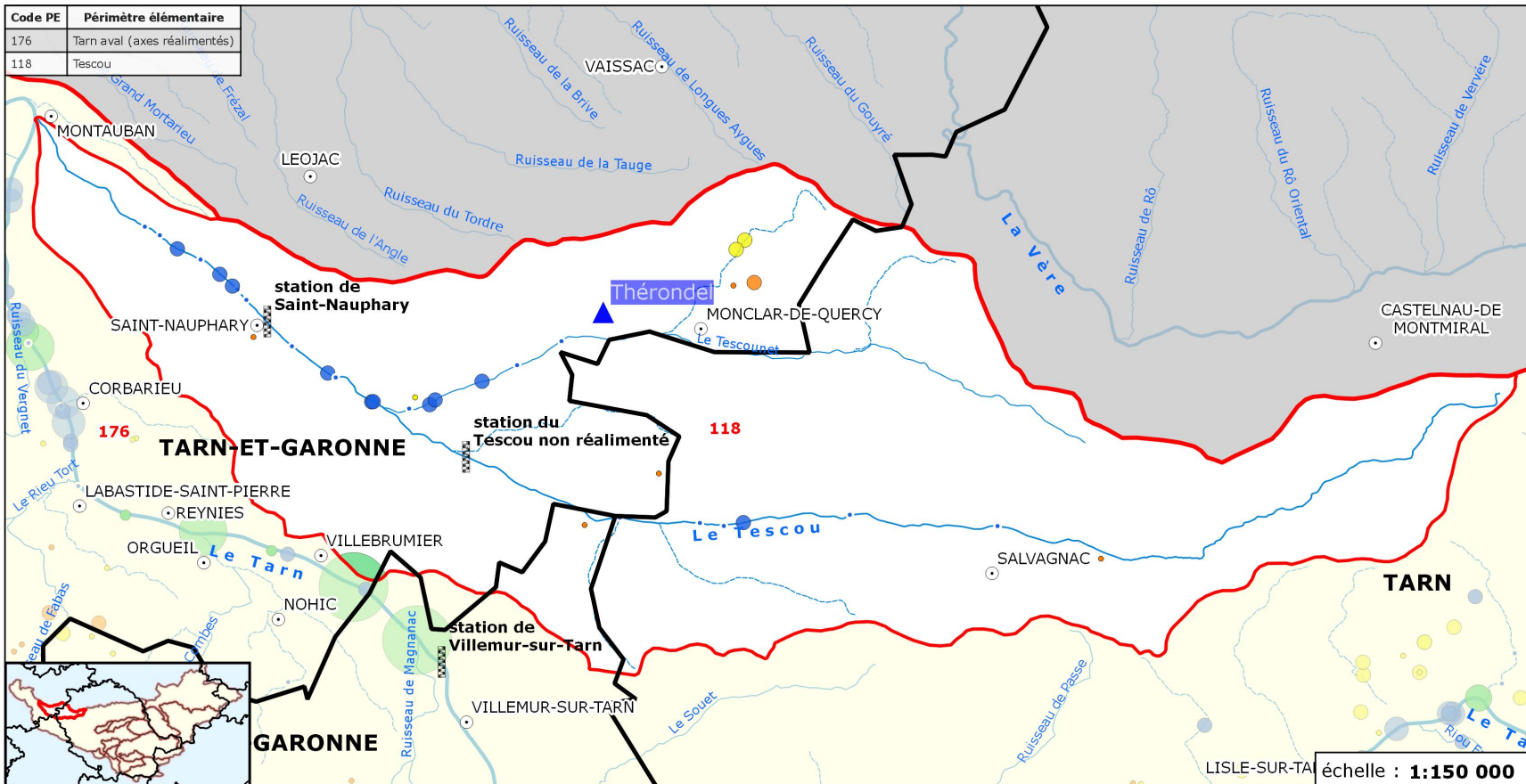
L'été du Tescou est toujours très marqué dans la partie non réalimentée, avec des restrictions à partir du 19 juillet en 2016.

Suite à la crise de Sivens, un audit patrimonial a été réalisé en 2016, sur le bassin versant du Tescou, portant sur une stratégie pour la ressource en eau. La suite, en 2017, est le lancement du processus de co-construction du projet de territoire du bassin versant, reposant sur l'implication volontaire des acteurs du territoire.

bilan 2016

En cours d'eau et nappes connectées	25 préleveurs irrigants potentiels 284 ha potentiellement irrigués 613 m ³ /h (débit cumulé des pompes) 271 334 m ³ autorisés 107 716 m ³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn
En nappes déconnectées	8 préleveurs irrigants 40 ha potentiellement irrigués 98 m ³ /h (débit cumulé des pompes) 49 850 m ³ autorisés 29 900 m ³ prélevés déclarés à l'O.U. Tarn

Code PE	Périmètre élémentaire
176	Tarn aval (axes réalimentés)
118	Tescou



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2016

PE 118 - Tescou

édition : CA81, juin 2018
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn
- territoire hors OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- barrages de soutien d'étiage
- stations débitmétriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2016 :

(volumes exprimés en m³)

en cours d'eau

- 1 - 10000
- 10000 - 50000
- 50000 - 125000
- 125000 - 200000

en nappes connectées

- 1 - 10000
- 10000 - 50000

en nappes déconnectées

- 1 - 10000
- 10000 - 55207

prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)

- 1 - 200000
- 200000 - 600000
- 600000 - 1200000
- 1200000 - 3602778

Organisme Unique du sous-bassin Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09
www.tarn.chambagr.fr – outarn@tarn.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE